

**COMMUNE DE SANTA MARIA POGGIO**  
**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de l'acte : 16 septembre 2019

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire suppléant à ROGLIANO,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil.

AU PROFIT DE :

1/ Madame Nicole Monique GUITARD, retraitée, épouse de Monsieur Ange Toussaint MATTEI demeurant à BASTIA (Haute-Corse) Résidence Monsérato Bât B. Née à MAISONS ALFORT (Val-de-Marne) le 7 février 1946.

Mariée sous le régime de la communauté universelle de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Pierre DOMINICI notaire à VILLE DI PIETRABUGNO (Haute-Corse) le 9 novembre 2006 préalable à son union célébrée à la Mairie de BASTIA (Haute-Corse) le 14 décembre 2006.

Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

2/ Madame Marie Véronique LEONI épouse de Monsieur Ange Jacques Philippe PERETTI demeurant à VINCENNES (94300) 1 Allée Nicéphore, NIEPCE Née à PARIS (6<sup>ème</sup> arrondissement) le 10 février 1936.

Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de PARIS (5ème arrondissement) le 22 juillet 1967.

Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

3/ Monsieur Jean Charles Philippe SILVAGNOLI, en son vivant retraité, demeurant à BASTIA (Haute-Corse), Les Logis de Montesoro - BAT A 14, célibataire.

Né à PARIS (6ème arrondissement), le 21 mars 1934.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Décédé depuis à BASTIA (Haute-Corse), le 9 janvier 2017.

Concernant les biens ci-dessous :

Plusieurs parcelles de terre sises sur le territoire de ladite commune

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	24	VANGELISTRA	00 ha 08 a 88 ca
B	71	MALACOGNIOLA	00 ha 00 a 36 ca
B	487	PIANELLI	00 ha 12 a 65 ca
B	495	PIANELLI	00 ha 01 a 93 ca

Total surface : 00 ha 23 a 82 ca

### Bien non délimité

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre B 487 est un bien non délimité d'une contenance de soixante-quinze ares quatre-vingt-onze centiares (00ha 75a 91ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : marielouise.filippi.20037 @notaires.fr ou julie-  
anne.paoletti@notaires.fr**

**(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**